

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1136/B.P.E. Décisions concernant les Services d'Etat.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1962

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962

Date du numéro
31 août 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Lacampagne André, Chef de Division de classe normale de 1er échelon du Corps Autonome de la France d'Outre-Mer est, pour compter du 29 juin 1962, date de son arrivée en C.F.S. affecté au Cabinet du Gouverneur et à compter du 18 juillet 1962 chargé des fonctions de Chef du Bureau du Chiffre en remplacement de Mlle Clody Jacqueline, chiffré principal de 3^e classe du Corps Autonome de la F.O.M, titulaire d'un congé de maternité.